

Méssances diverses... Puis M. le Maire invite le Conseil Municipal à se former en comité secret pour procéder à différentes demandes d'assistance.

Après avoir pris connaissance de ces demandes, le Conseil approuve les décisions prises par les Membres de la Commune du Bureau de Bienfaisance et les mandatent telles qu'elles ont été établies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes et les Membres présents vont disposer au reprise vendredi soir, midi et soir.

Convocation du Conseil Municipal

Le dix-sept novembre mil neuf cent quarante, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Roëz se réunit en session extraordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

Deficit des tramways; arrêté de mise en demeure
Télécommunications; marché de gré à gré avec H. Graslon.
Bourses scolaires

A Roëz, le 13 novembre 1940

Le Maire

Réunion du Conseil Municipal Séance du 17 novembre 1940

Le dix-sept novembre mil neuf cent quarante, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Roëz, réuni comme convié, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Lippmais, maire.

Etaient présents: M. M. G. Mailliet, Coquerel, Guérin, Lignac, Lorin, Marchal, Fabrice, Lefort, Barreau, Janeau, Gondroméau

Gentier, Chauvelon, Haumont, Giraud, Boutin, Masson, Blouet.

Etaient absents : M. M. Hervaud, Cespis, Odroomeau,

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en conseil, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Déficit des tramways de Pont-Roussan aux Croix-Moulins. — M. le Maire donne lecture au Conseil d'un arrêté de M. le Préfet, en date du 11 novembre 1930 le mettant en demeure d'innover aux chapitres additionnels de 1930 la somme de 54072,65, solde du montant du déficit d'exploitation de la ligne des tramways de Pont-Roussan aux Croix-Moulins, pour l'année 1938.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant :

1^o que d'après la délibération du 11 décembre 1937, l'engagement fermé de la commune de Rezo de rembourser au département le déficit d'exploitation de la ligne de Pont-Roussan aux Croix-Moulins, n'y figure pas.

2^o Que d'après la convention du 6 juillet 1936, le Département engageait, en cas de déficit persistant, pendant deux années consécutives, soit à créer des ressources nouvelles, soit à restreindre l'exploitation, dans les limites telles qu'elle puisse couvrir ses frais.

3^o Que malgré cet engagement fermé le déficit a été pendant les cinq premières années de

Pour l'année 1936 de	30.373,65
id 1937 de	74.873,35
id 1938 de	114.073,35
id 1939 de	96.398,80

4^o Que le Conseil Municipal de Rezo, devant ce déficit persistant, a, par ses délibérations des 7 juillet 1935, 6 mars 1936, 12 décembre 1936, 28 mars 1937, protesté contre la manœuvre dont était administrée et contrôlée cette exploitation et demandé qu'il soit pris des mesures pour y remédier.

Qu'il a demandé à être le concédant pour mieux contrôler l'exploitation dont les recettes suffisent de toutes parts par manque d'organisation et de contrôle.

5^o Que la Commission spéciale, réunie à ce sujet, à Paris, au Ministère des Travaux Publics, le 4 juillet 1938, dans son rapport, conclut : " que le fut essentiel à poursuivre était avant tout de rétablir l'équilibre financier, ainsi que le désirait

12 novembre 1938 en fait une obligation à l'autorité concédante.

6^e Que la commune de Peige, à aucun moment n'a été appelée à faire ses observations ou à donner son avis à la convention du 6 juillet 1936 dont elle n'est pas partie.

Qu'elle me prouve en fait et en droit aucun contrôle direct et efficace.

7^e Que l'appel fait par M. le Maire à M. le Ministre de l'Intérieur, le 5 avril 1940, pour abus de pouvoir, contre l'arrêté du M. le Préfet du 9 mars 1940, contrariait la Commune à verser 60.000 francs au département, malgré la décision du Conseil Municipal du 12 novembre 1939, n'a pas été suivie.

Refuse, à l'unanimité des Members présents, pour les motifs ci-dessus indiqués, d'inscrire aux chapitres administratifs de l'exercice 1940, la somme de 540 francs, d'où que le litige soit résolu.

Tessure M. le Préfet de ses sentiments les plus respectueux et les plus dévoués et lui demande de reprendre la question avec la plus évidable impartialité.

Fournitures scolaires; marché de gré à gré. - Ensuite, M. le Maire expose au Conseil que le traité passé avec M. Graslon, librairie à Châlons, pour les fournitures scolaires est échu depuis le mois d'août dernier et qu'il y a lieu de le renouveler sur de nouvelles bases. Le prix des fournitures aurait sensiblement augmenté. Il a demandé à diverses librairies les prix des différents articles fourni fournitures scolaires. Les prix fournis par M. Graslon étaient encore les plus avantageux, il demandait au Conseil ^{de l'autoprice} à moins de gré avec ce dernier pour fournitures scolaires aux écoles publiques pour l'année 1940-1941.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré avec M. Graslon, pour fournitures scolaires, pour les écoles publiques pour l'année 1940-1941, le dit marché étant établi sur les bases de la série de prix fourni par ce libraire.

Bourses d'études. - Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil accorde aux élèves ci-après une bourse communale d'études. La liste est établie ainsi qu'il suit:

1 Leray André, la Grand' Rue, école primaire supérieure	150 ^f
2 Guérin Yenne, à Charentenay, école Léonard Boëthius	150
3 Chénard, rue de l'Industrie	id



307

- | | | |
|---|--|-------------------|
| 1 | Blouet Auguste, la Blordine, civile Lebœuf-Boulleau | 150 ⁰⁰ |
| 5 | Richard Pierre, Avenue du Maréchal Joffre, civile primaire sud | 150 |
| 6 | Guigné Roger, Mans de Bez, civile supérieur de 6 ^e | 150 |
| 7 | Martin Nael, rue Victor Hugo, id | 150 |
| 8 | Mahe' Emile id , civile professionnel à l'île | 150 |

Cette subvention sera proposée par invitation à chaque termes. Pour le deuxième semestre, bénéficieront de cette subvention, seuls les élèves qui ont obtenu la moyenne des notes pendant le deuxième trimestre d'études.

Si anche du jour étaient présents, la séance est levée à onze heures et les Members presents ont signé au registre lesdits jour, mis et ans.

your, mess et au.
La Maillie
Maurice Pierrot
Harmont Sorin L. Gove
B. D. Wright ~~assault~~
D. Ollivier Spahn
Bautz Chassieu
Chabot ~~Spahn~~ J. Cipriani
F. Tardieu
J. Tardieu
J. Tardieu
J. Tardieu
J. Tardieu
J. Tardieu

Convocation du Conseil Municipal

Le huit décembre mil neuf cent quarante, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Bezé, se réunira en séance extraordinaire, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Onde da ju

Annexion du canton de Chêne
Construction d'un réseau d'égouts.

Le 4 décembre 1960
Le Béguin
J. Pichot

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 1910

Le huit decembre mil neuf cent quarante, à dix heures,
le Conseil Municipal de la commune de Roze, délibérément